

Code de conduite du fournisseur Otis

SÉCURITÉ | ÉTHIQUE | QUALITÉ

Tout le monde, partout, tous les jours

Chez Otis, nos [Absolus](#) : sécurité, éthique et qualité, définissent notre façon de penser, de prendre des décisions et d'agir.

Nos fournisseurs sont essentiels à notre succès. Pour fournir des produits et des services Otis de qualité supérieure de manière responsable, nous vous demandons, ainsi qu'à nos fournisseurs et à toutes les personnes avec lesquelles vous travaillez, de partager notre engagement à respecter ces Absolus. Dans de nombreux cas, votre contrat avec Otis peut exiger que vous vous conformiez à des exigences encore plus strictes ou spécifiques.

SÉCURITÉ

Rien n'est plus important que la sécurité : la sécurité du personnel d'Otis, de nos fournisseurs, de nos clients et du public qui utilise nos produits. La sécurité est au cœur de toutes les activités d'Otis, et nous attendons le même engagement de la part de nos fournisseurs. Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils :

- Garantissent un environnement de travail sûr et sain à vos employés, y compris des horaires et des conditions de travail raisonnables, ainsi qu'à vos invités d'affaires.
- Respectent ou dépassent toutes les règles applicables en matière d'environnement, de santé et de sécurité, y compris celles concernant les produits chimiques, les polluants organiques persistants, les déchets dangereux, le bruit et la préservation du sol, de l'eau et de l'air.
- Mènent vos opérations de bout en bout dans le respect de l'environnement : réduisez les déchets, les émissions, les matières présentant un danger potentiel et la consommation d'énergie, d'eau et de matières premières dans vos processus d'approvisionnement, de fabrication, d'emballage et de transport. Si vous devez utiliser des produits chimiques ou d'autres matériaux qui présentent un risque pour l'environnement, veillez à ce qu'ils soient manipulés, stockés, gérés et éliminés en toute sécurité.
- Vous êtes encouragé à suivre, documenter et rendre publiques vos émissions de gaz à effet de serre et à élaborer un plan de réduction correspondant.
- Lorsque vous occupez ou utilisez un terrain, gardez à l'esprit les principes du développement et de la gestion durables, de la préservation de l'environnement, du respect des droits de ceux qui ont des revendications sur le terrain et de l'impact sur la communauté.
- Fournissent des produits et des services dont la sécurité est un principe directeur essentiel.
- Respectent, et s'assurent que vos fournisseurs de services d'expédition et d'emballage respectent, toutes les exigences des programmes de sécurité du cadre SAFE (Standards to Secure and Facilitate Global Trade) du pays de destination. Par exemple, l'initiative Customs-Trade Partnership Against Terrorism du ministère américain de la Sécurité intérieure (C-TPAT), Authorized Economic Operator (AEO) ou d'autres programmes similaires.

Code de conduite du fournisseur Otis

SÉCURITÉ | ÉTHIQUE | QUALITÉ

tout le monde, partout, tous les jours

Chez Otis, nous sommes déterminés à nous conformer aux exigences réglementaires et aux exigences des clients concernant l'interdiction et la restriction des substances et des matériaux, y compris les substances dangereuses et les minerais de la guerre. Par conséquent, vous devez vous assurer que tous les produits et services que vous fournissez à Otis sont conformes aux réglementations en vigueur. En particulier, vous devrez :

- Déclarer à Otis les substances les matières présentant un danger potentiel contenues dans les produits que vous nous fournissez.
- Mettre en œuvre des politiques et des procédures concernant les minerais de conflit et faire preuve de diligence raisonnable pour enquêter sur la source de ces minerais et, en temps opportun, répondre à toute constatation préoccupante.
- Répondre en temps utile aux demandes d'Otis concernant la preuve du respect de ces exigences.

ÉTHIQUE

Des millions de personnes font confiance à Otis parce qu'elles savent que nous travaillons dans les règles de l'art : de manière éthique, légale et honnête. Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils fassent preuve du même engagement en matière d'intégrité. Outre le respect de toutes les lois et réglementations applicables, **vous devez :**

- **Respecter les droits fondamentaux et les libertés de toutes les personnes qui touchent à vos activités commerciales, traiter toutes les personnes équitablement, avec dignité et respect, et se conformer à toutes les pratiques de travail équitables.** Offrir à tous les employés, sous-traitants, travailleurs temporaires, partenaires commerciaux, demandeurs d'emploi et partenaires commerciaux potentiels l'égalité des chances sans discrimination et sans critères de sélection discriminatoires. Par exemple, aucune discrimination fondée sur :
 - La race, l'ethnicité, la couleur
 - La religion
 - Le sexe, l'orientation sexuelle, les stéréotypes sexuels, la grossesse (qui comprend la grossesse, l'accouchement et les conditions médicales liées à la grossesse, à l'accouchement ou à l'allaitement), le genre, l'identité de genre, l'expression de genre
 - L'âge
 - Un handicap mental ou physique, un état de santé, une information génétique
 - La culture, l'ascendance, l'origine nationale, la langue, le statut de citoyen
 - Le statut socio-économique, matrimonial, militaire ou d'ancien combattant
 - Tout autre statut protégé

Code de conduite du fournisseur Otis

SÉCURITÉ | ÉTHIQUE | QUALITÉ

tout le monde, partout, tous les jours

- Respecter les droits des employés à s'associer librement et à négocier collectivement, tels qu'ils existent en vertu des lois applicables dans les pays où vous exercez vos activités.
- Vous conformer aux règles et réglementations applicables interdisant la traite des êtres humains, le travail des enfants et le travail forcé, en ce qui concerne vos employés, vos sous-traitants et toutes les autres personnes de votre chaîne d'approvisionnement en garantissant que :
 - Tous les travaux sont effectués volontairement.
 - Aucun travail forcé par la violence, les menaces ou les restrictions illégales de la liberté personnelle.
 - Les employeurs et les agents ne peuvent pas détenir ou détruire, dissimuler ou confisquer des documents d'identité ou d'immigration, tels que des pièces d'identité délivrées par le gouvernement, des passeports ou des permis de travail, à moins que la loi ne l'exige. Dans ce cas, les employés ne doivent à aucun moment se voir refuser l'accès à leurs documents.
 - Aucun employé ne subit de pression ou n'est tenu d'effectuer des tâches qui mettraient en danger sa sécurité personnelle ou celle d'autrui.
 - Aucun travail des enfants ou présence de situations où les enfants sont soumis à l'esclavage ou à des pratiques similaires ou sont engagés dans des travaux dangereux.
 - Le respect de la Convention n° 138 des Nations Unies sur les droits de l'enfant et de la Convention n° 182 de l'OIT sur les pires formes de travail des enfants. Remarque : La convention n° 138 des Nations unies définit un enfant comme une personne âgée de moins de 18 ans, mais les lois nationales applicables prévalent toujours. Pas de recours à d'autres formes interdites de travail, notamment la traite des personnes, la servitude pour dettes, le recrutement de main-d'œuvre ou de services par la fraude, la ruse, la menace ou en profitant des difficultés ou des vulnérabilités d'une autre personne, y compris tout ce qui ferait croire à la personne que sa sécurité ou celle d'une personne qu'elle connaît serait menacée si elle ne fournissait pas ou ne proposait pas de fournir le travail ou le service en question. Les employés ne sont pas tenus de payer aux agents des employeurs des frais de recrutement ou d'autres frais liés à leur emploi.
 - Les droits des employés au repos et aux vacances sont respectés.
- Veiller à ce que les biens et les services ne soient pas extraits, produits ou fabriqués, en tout ou en partie, au moyen de formes de travail interdites.
- Veiller à ce que les employés puissent effectuer leur travail dans un environnement exempt de harcèlement physique, psychologique ou verbal, d'intimidation ou de toute autre forme de comportement abusif. Pas d'ingérence inutile des forces de sécurité.
- Payer à tous les employés un salaire de subsistance et des avantages qui atteignent ou dépassent le salaire minimum applicable et assurer un salaire égal pour un travail égal. Pas de retenue non justifiée des salaires; toute retenue doit être permise et autorisée en vertu des lois applicables.

Code de conduite du fournisseur Otis

SÉCURITÉ | ÉTHIQUE | QUALITÉ

tout le monde, partout, tous les jours

- Veiller à ce que les heures de travail soient raisonnables et ne dépassent pas la durée maximale de travail fixée par la loi.

Respecter les règles en matière de lutte contre la corruption, de concurrence loyale et d'ententes

- Ne rivalisez que sur la base des mérites de vos produits et services.
- Ne jamais adopter un comportement anticoncurrentiel ou déloyal, que ce soit au nom d'Otis, de vous-même ou d'autres personnes.
 - Ne jamais truquer les appels d'offres, fixer les prix, partager des informations sensibles du point de vue de la concurrence, répartir les clients ou les marchés.
 - Ne jamais se livrer à d'autres pratiques commerciales déloyales.
 - Ne jamais faire de fausses déclarations concernant les produits ou services d'Otis, vos produits ou services, ou les produits ou services d'autres personnes.
- S'abstenir de paiements, de services, de cadeaux, d'invitations ou d'autres éléments visant à créer des avantages destinés à influencer la manière dont un employé d'Otis ou toute autre personne s'acquitte de ses fonctions.
- Ne pas offrir de cadeaux ou d'invitations aux employés d'Otis.
- Ne jamais verser de pot-de-vin ou de paiement corrompu, quel qu'en soit le montant, à qui que ce soit, où que ce soit, pour quelque raison que ce soit, que ce soit au nom d'Otis, en votre nom ou au nom d'autres personnes.
- Traiter tous les employés et partenaires commerciaux de manière équitable en prenant des décisions transparentes fondées uniquement sur le mérite et d'autres facteurs liés à des intérêts commerciaux légitimes, sans tenir compte de la race, de la religion, de la couleur, de l'âge, du sexe, de l'identité ou de l'expression sexuelle, de l'orientation sexuelle, de l'origine nationale, de l'état civil, du statut d'ancien combattant ou d'un handicap.
- Éviter et signaler tout conflit d'intérêts et toute situation qui pourrait donner l'apparence ou la perception d'un conflit d'intérêts dans vos relations avec ou au nom d'Otis.

Protéger les informations et respecter les droits de propriété intellectuelle et autres droits

- Respecter les droits de propriété légitimes et les droits de propriété intellectuelle d'Otis et des autres.
- Prendre les précautions nécessaires pour protéger les informations sensibles, y compris les informations confidentielles, exclusives et personnelles. Ne collecter ces informations que lorsque cela est nécessaire et légalement autorisé.
- Protéger toutes les informations que nous vous fournissons et celles que vous générez ou développez dans le cadre de nos programmes contre l'accès, la destruction, l'utilisation, la modification ou la divulgation non autorisés.
- Ne jamais utiliser d'informations importantes, non divulguées publiquement, obtenues dans le cadre de votre relation d'affaires avec Otis comme base

Code de conduite du fournisseur Otis

SÉCURITÉ | ÉTHIQUE | QUALITÉ

tout le monde, partout, tous les jours

pour négocier ou permettre à d'autres de négocier des actions ou des titres d'Otis ou de toute autre société.

Tenir des registres précis

- Enregistrer rapidement et avec précision toutes les transactions et dépenses liées à Otis dans vos livres et registres.

QUALITÉ

Tout ce que fait Otis doit répondre à la définition même d'une qualité exceptionnelle. Nous comptons sur nos fournisseurs pour qu'ils fassent preuve du même engagement et de la même attention en matière de qualité. Vous devez :

- Disposer de processus d'assurance qualité permettant de détecter, d'aviser Otis et de corriger les défauts afin de garantir la prestation de produits et de services conformes à toutes les exigences contractuelles, légales et réglementaires. Remplir correctement toutes les exigences en matière d'inspection et d'essais effectués par des personnes dûment autorisées et qualifiées.
- Remplir avec précision les attestations requises.
- Donner suite à nos demandes raisonnables d'information et de soutien lorsque nous enquêtons sur un problème de qualité potentiel ou confirmé lié à vos produits ou services.

GESTION DES FAUTES PROFESSIONNELLES

Si vous soupçonnez ou avez connaissance d'une mauvaise conduite liée aux activités d'Otis, vous devez en informer Otis dans les plus brefs délais. Le moyen le plus simple est d'envoyer un e-mail à Otis Global Ethics & Compliance à l'adresse ethics@otis.com. Pour plus d'informations sur les autres canaux de signalement, y compris les signalements anonymes, veuillez consulter le site www.otis.com/reportingchannels.

Vous devez faciliter la découverte, l'investigation et le signalement en temps utile des fautes réelles ou présumées et mettre en œuvre les mesures correctives appropriées.

Nous attendons également de vous que vous offriez à vos employés et à vos partenaires commerciaux des canaux de signalement adéquats, y compris des méthodes de signalement anonyme, et que vous souteniez une culture de la parole où les problèmes juridiques ou éthiques sont soulevés **sans crainte de représailles**. Vous ne pouvez prendre aucune mesure défavorable à l'encontre d'une personne qui signale un comportement qu'elle croit raisonnablement être illégal ou en violation du présent Code ou des [Absolus Otis](#).

Code de conduite du fournisseur Otis

SÉCURITÉ | ÉTHIQUE | QUALITÉ

tout le monde, partout, tous les jours

COMMUNIQUER ET ASSURER LE RESPECT DES EXIGENCES

Nous attendons de vous que vous fassiez la promotion d'un engagement en faveur de pratiques commerciales éthiques et que vous vous engagiez à respecter les attentes du présent Code. Il s'agit notamment de :

- Former vos employés aux exigences de conformité et aux attentes du présent Code.
- Faire preuve d'une diligence raisonnable pour garantir le respect des règles.
- Veiller à ce que les infractions réelles et présumées soient signalées en temps utile.

Vous permettrez à Otis et à ses représentants d'évaluer votre conformité aux attentes du présent Code. Cela comprend l'inspection sur site des installations et l'examen des livres, registres et autres documents connexes. Sur demande, vous devez fournir à Otis des informations supplémentaires et des certifications attestant de la conformité.

Si votre contrat avec Otis vous permet d'assigner, de déléguer ou de sous-traiter vos obligations ou de procurer à d'autres des produits ou des services qui seront incorporés dans des produits ou des services acquis par Otis, vous devez transmettre les principes du présent Code à ces partenaires commerciaux. Nous vous tiendrons pour responsable de la conformité de vos partenaires commerciaux et vous devez vous assurer qu'Otis a le droit d'évaluer également la conformité de vos partenaires commerciaux avec les attentes du présent Code dans le cadre de leur travail pour Otis, y compris notre droit d'inspection sur site des installations et d'examen des livres, registres et autres documents connexes.

En cas d'acte répréhensible, vous coopérerez avec Otis en vue d'une enquête complète et équitable. Vous veillerez à ce que vos partenaires commerciaux coopèrent également pleinement si l'enquête porte sur leurs performances. Vous et vos partenaires commerciaux devez corriger toute non-conformité identifiée lors des évaluations.

Le présent Code s'applique à toutes les parties qui fournissent des matériaux, des produits ou des services à Otis, y compris, mais sans s'y limiter, les fournisseurs directs et indirects, les distributeurs, les détenteurs de licences et les sous-traitants. L'acceptation d'un bon de commande ou la fourniture de biens ou de services constituent l'acceptation des conditions énoncées dans le présent Code.

Otis n'assume aucune obligation de contrôler ou d'assurer le respect du présent Code, et vous acceptez d'être le seul responsable du respect intégral du présent Code par vos administrateurs, dirigeants, employés, représentants et partenaires commerciaux. Bien qu'Otis cherche systématiquement à établir des partenariats avec ses fournisseurs afin d'améliorer le respect des principes énoncés dans le présent document, nous pouvons à tout moment décider de mettre fin à nos relations avec tout fournisseur qui ne répond pas à nos attentes dans le cadre du présent Code.

Code de conduite du fournisseur Otis

SÉCURITÉ | ÉTHIQUE | QUALITÉ

tout le monde, partout, tous les jours

QUESTIONS ?

Pour toute question ou préoccupation concernant le présent Code, vous pouvez contacter votre représentant de la chaîne d'approvisionnement d'Otis ou Otis Global Ethics & Compliance à l'adresse ethics@otis.com.